

La fête des narcisses à distance

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1898)**

Heft 21

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Rienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4.50; six mois, fr. 2.50.

ETRANGER : Un an, fr. 7.20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La fête des Narcisses à distance.

La première fête des Narcisses, à Montreux, nous avait tellement enchanté que c'eût été un bien grand plaisir pour nous d'assister à la seconde.

Oui, mais... il y a souvent des « mais » dans nos projets... Depuis plusieurs jours déjà, un rhumatisme récalcitrant nous faisait des siennes. Samedi, pendant qu'un soleil radieux égayait la nature et favorisait Montreux de ses plus doux sourires, pendant que trains et bateaux transportaient vers ce coin de terre enchanté des milliers de curieux, nous étions cloué dans un fauteuil, — un fauteuil non officiel et sans traitement.

Et dire que nous avions sous les yeux une aimable invitation du Comité de la presse, accompagnée du programme de la fête, avec sa couverture illustrée de figures colorées, de fleurs animées fort engageantes !...

C'était cruel, quoi !

Suivait le scénario des ballets, donnant des détails laissant entrevoir des choses ravissantes : *La Marche grelottante*, les *Hivernants*, les *Bouquetières*, les *Hirondelles*, le *Prince Narcisse*, le *Chevalier d'Or*, etc.

Et entre deux élancements de sciatique, nous nous représentions le défilé des élégants chevaliers, des chars allégoriques, des mignonnes toilettes, ainsi que la bataille de fleurs, où les serpents et les bouquets s'entrecroisent dans l'air ensoleillé, aux applaudissements enthousiastes de la foule !... Nous nous représentions... Aïe !... brrrou !...

Mais voir cela par la pensée seulement, ne vaut pas une bonne place de reporter — libre dans ses mouvements — sur la haute estrade de la fête des narcisses.

Et puis, comptez-vous pour rien la réception cordiale, l'accueil toujours aimable et empressé des amis de Montreux, témoin les comptes rendus de nos confrères, notamment celui de la *Feuille d'Avis*, que nous avons eu le tort de lire après tous nos déboires, et qui nous disait :

« On avait réservé aux journalistes une » agréable surprise. On les a régalez par sur- » plus, après tant de belles choses, de beau- » coup de bouteilles de ce tant bon vin qui » sort des caves de M. Fonjallaz, à Riez, ou de » M. Joly, à Villeneuve. Et c'est pour ça, voyez- » vous, que je répète qu'il n'y a pas de pays » qui puisse se comparer à Montreux; il a tout » ce qu'il y a de plus beau, et tout ce qu'il y a » de meilleur au monde ! »

Oui, oui, la moitié de cela suffit; c'est très bon à dire pour ceux qui étaient présents; car ce sont là autant de choses qui ne s'apprécient guère à distance.

Bref, nous avons été heureux de constater, par ce qui nous en est revenu de tous côtés, ainsi que par les comptes rendus de nos confrères de la presse, la complète et brillante réussite de la fête des narcisses, si bien comprise, si éminemment gracieuse et attrayante.

Mais, dites-moi, quelle chance !...

Mercredi, jeudi, Mamert et Pancrace n'avaient fait que ronchonner. C'était leur rebus ordinaire. Vendredi, Pégrin — qui n'a pas meilleur caractère — encore de très mauvaise humeur, se plaisait à assombrir le ciel. Un détestable joran accumulait sur nos têtes de gros nuages, dont les gouttes glacées nous fouettaient le visage.

Tout faisait présumer une série de mauvais jours encore.

A ce moment, un de nos amis rencontra deux députés de Montreux, s'abritant sous leurs parapluies, à la sortie de la séance du Grand Conseil. Il était presque ennuyé de se trouver sur leurs pas, ne sachant vraiment pas que leur dire, tant il était peiné de leur mauvaise chance.

Enfin, il se hasarde de leur dire d'un air contrit : « Eh bien, messieurs... qu'allez-vous faire demain ?... Il n'y a guère à espérer une amélioration... »

— Demain ? temps superbe, interrompt un des députés, d'un ton parfaitement rassuré, demain, nous faisons la fête !

Et notre ami ahuri : « Alors, c'est différent, tant mieux. Bien du plaisir, messieurs. »

— Merci, ce n'est point ce qui manquera !

Et ils avaient raison. Le lendemain, journée radieuse, fête magnifique.

L'année dernière, pluie torrentielle dans la nuit du vendredi : Le lendemain matin, ciel d'azur !

Il y a là, quoiqu'on en dise, quelque chose que nous ne comprenons pas, quelque chose d'extraordinaire. Evidemment, le ciel a un faible pour Montreux. On dirait, n'est-ce pas, que le bon Dieu lui sait gré de fêter le Narcisse, de fêter les fleurs charmantes dont il a si richement paré les hauteurs qui dominent la contrée.

Et par surcroît de bonheur, le Comité d'organisation comptait parmi ses membres M. Jules Capré.

Le bon Dieu, Mamert, Pancrace, Pégrin et l'astronome de Chillon, Montreux a tout pour lui. Comment ne pas dormir tranquille en pareille occurrence ?...

M. Capré avait cependant mis ce pronostic dans un de ses derniers bulletins météorologiques :

« Du 14 au 22, période de mauvais temps pour l'Europe occidentale et centrale. »

Ce qui signifiait, à n'en pas douter, que dans toute l'Europe occidentale, dont nous faisons partie, il peut venter, pleuvoir, tonner, le jour de la fête des Narcisses, Montreux restant au milieu de ces intempéries comme une oasis de clarté, de soleil et de joie !

Et cependant, sauf pour cette localité privilégiée, on sait s'ilssont commodes et faciles à se laisser fléchir, ces messieurs les saints de glace, dont le bonheur chaque année est d'interrompre les beaux jours de mai en déchainant les nuages, en ouvrant toutes grandes les bondes des cieus, en se secouant voluptueusement

sous la pluie froide, en se grisant de bise noire, absolument pour le plaisir de faire la nique au soleil et de rejeter leur faute sur la lune rousse, bien innocente, hélas, et au demeurant la meilleure lune du monde.

Nous ne comprenons pas comment MM. Klausfelder frères, de Vevey, n'ont pas encore biffé dans leur *Messenger boiteux*, — c'est évidemment pour cela qu'il boîte, — ces trois saints malencontreux qui sont la terreur des vignerons, des maraichers et de tant d'autres braves gens.

Et qui sait si ce n'est point à eux — les saints de glace — que nous devons l'invention de la sciatique ?... L. M.

Les avocats.

Il s'est fondé récemment, à Paris, une publication qui a pour titre : *Revue du Palais*, dans laquelle on a beaucoup remarqué un article de M. Léon Cléry, qui se plaint de l'attitude des avocats appelés à plaider au palais de justice; il y a aujourd'hui négligence dans le costume et la tenue : « Des avocats barbus et moustachus, des avocats moustachus et barbus, et » aussi des greffiers et non moins des huis- » siers. Un épiménide qui se réveillerait sou- » dain se pourrait croire dans un poste de » garde nationale sous le règne de Louis-Phi- » lippe, au milieu de « bisets » costumés en » gens de loi. »

Autrefois, paraît-il, jamais il ne fût entré dans la tête d'un avocat que l'on pût se présenter à l'audience autrement qu'en cravate blanche; et Léon Cléry conte à ce propos cette anecdote très caractéristique :

« C'était en été. Un avocat, qui arrivait de la campagne, n'avait pas eu le temps de passer chez lui pour y rectifier son costume, et il se présentait à l'appel des causes, laissant apercevoir sous sa robe un pantalon blanc, et sous son rabat une cravate noire.

» Le président découvre cette hérésie et, d'un ton qui n'admettait pas de réplique, il lui crie : « Maître Schneitzhoffer (prononcez Chi- » recerf), si vous aviez votre pantalon autour » de votre cou et votre cravate autour de vos » jambes, vous seriez à peu près en tenue. »

Le relâchement dans le costume et dans la tenue a amené un changement dans la façon de plaider, ou plutôt ces modifications se sont faites ensemble, sans que l'on pût dire que l'une fût cause de l'autre. Toutes deux ont suivi le train des mœurs contemporaines.

Léon Cléry, ajoute le *XIX^e Siècle*, auquel nous empruntons ces détails, constate que les avocats d'autrefois, les grands, bien entendu, étaient de profonds et solides juristes, mais que ce n'était là qu'une partie de leur talent.

« L'autre partie, ils la devaient tout simplement au culte de ce qu'on appelle, non sans dédain aujourd'hui : la forme. Nous avons toujours cru, remarque Léon Cléry, que le discours chez un avocat, aussi bien que chez tout orateur, n'était que l'art d'exprimer sa pensée. La pensée peut être forte et s'exprimer dans un langage vulgaire et sans grâce. Au con-